

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

PERO Antikalk

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage, acide.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA
Rue:	Taunusstraße 19
Lieu:	D-80807 München
Téléphone:	+49/89/350608-0
e-mail:	info@dr-schnell.de
Interlocuteur:	Josef Feuerstein
e-mail:	sdb@dr-schnell.de
Internet:	www.dr-schnell.de
Service responsable:	Labor

Téléfax: +49/89/350608-47

Téléphone: +49/89/350608-46

Fournisseur

Société:	DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue:	Wülflingerstrasse 271
Lieu:	CH-8408 Winterthur
Téléphone:	0041 44 651 10 43
e-mail:	info@dr-schnell.ch
e-mail (Interlocuteur):	info@dr-schnell.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich
24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide lactique

1-Hydroxyéthane-1,1-acide disphosphonique

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 2 de 11

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

Un pH faible peut être nocif pour l'eau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Composants dangereux**

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]				
5949-29-1	Acide citrique, monohydrate	20 - < 25 %		
	201-069-1		02-2119773813-30-0000	
	Eye Irrit. 2; H319			
79-33-4	Acide lactique	5 - < 10 %		
	201-196-2		01-2119474164-39-0000	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
2809-21-4	1-Hydroxyéthane-1,1-acide disphosphonique	1 - < 5 %		
	220-552-8			
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H290 H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaireRèglement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
< 5 % phosphonates**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 3 de 11

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. Appeler immédiatement un médecin. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal. Joindre la fiche de données de sécurité.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Provoque des brûlures.

Risque de lésions oculaires graves.

Danger de cécité

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO2). / Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Gaz/vapeurs, corrosif.

Oxydes de carbone

Phosphore oxydes.

Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 4 de 11

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Dilution possible avec de l'eau.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

Information supplémentaire

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

La station pour le rinçage des yeux et les douches de sécurité doivent être à proximité de la zone de traitement.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Stocker à l'écart des alcalis.

Sol résistant aux acides requis.

N'utiliser que des matériaux résistant aux acides.

Stockage: à température ambiante

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 5 de 11

Mesures d'hygiène

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection résistants aux acides (EN 374).

(NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). NBR (Caoutchouc nitrile))

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection résistant aux acides (EN 13034)

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Liquide

Couleur:

incolore

Odeur:

caractéristique

pH-Valeur:

1

Modification d'état

Point de fusion:

non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition:

non déterminé

Point d'éclair:

non déterminé

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Inflammabilité

solide:

non déterminé

gaz:

non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'inflammation:

non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 6 de 11

gaz:

non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité:

1,13 g/cm³

Densité apparente:

non déterminé

Hydrosolubilité:

miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Viscosité cinématique:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

9.2. Autres informations

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des alcalis forts.

Eviter tout contact avec des matériaux ne résistant pas aux acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.5.

Cf. également section 5.3.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5949-29-1	Acide citrique, monohydrate					
	orale	DL50 mg/kg	5400	Souris.		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
79-33-4	Acide lactique					
	orale	DL50 mg/kg	3730	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin		
2809-21-4	1-Hydroxyéthane-1,1-acide disphosphonique					
	orale	ATE mg/kg	500			

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5949-29-1	Acide citrique, monohydrate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	440-706	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	~120	48 h	Daphnia magna		
79-33-4	Acide lactique						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3500	72 h	Toxicité pour les algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	240	48 h	Daphnia magna		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 8 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
79-33-4	Acide lactique	-0,62

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Vider complètement le récipient.

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Acide lactique,)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8

Code de classement:

C9

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagée:

E1

Catégorie de transport:

3

Nº danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 9 de 11

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1760
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide lactique,)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1760
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (L-(+)-LACTIC ACID, MIXTURE)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1760
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (L-(+)-LACTIC ACID, MIXTURE)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
------------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.
 Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.
 Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 10 de 11

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.

Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 0%

2004/42/CE (COV): 0%

Information supplémentaire

Classement et identification voir paragraphe 2.

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Teneur en COV (OCOV):	0%

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Sections modifiées: 5, 8, 16

Abréviations et acronymes

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PERO Antikalk

Date de révision: 16.07.2018

Code du produit: 70388_CLP

Page 11 de 11